

---

## Compte rendu réunion *Parlons Ville, Parlons Vie*

---

### Quartier RABA

*Mercredi 9 avril 2025*

---

#### ❖ Composition de la tribune

- **Emmanuel Sallaberry**, *Maire de Talence*
- **François Jestin**, *adjoint au maire en charge du suivi du projet de mandat, des finances, de la voirie, du stationnement et de la circulation*
- **Salem Erchouk**, *adjoint de quartier, en charge de la cohésion sociale, des politiques de prévention et des politiques de la Ville*
- **Stéphane Delgado**, *conseiller municipal en charge de de la Ville numérique et informatique ainsi que de la lutte contre les moustiques tigres*
- **Mathieu Joyon**, *adjoint au maire en charge de la sécurité publique et de la protection de l'espace urbain*
- **Xavier Milcent**, *Chef de la Police municipale*
- **Anne Kramata**, *commissaire divisionnaire de Police*

#### ❖ Services municipaux présents

- Allo Talence
- Stationnement
- Police municipale

#### ❖ Nombres de personnes présentes à la réunion : 31

### Avant-propos et Présentation du déroulé de la réunion

Monsieur le maire se réjouit de l'existence de ces réunions de proximité Parlons Ville, Parlons Vie et d'aller tous les mois à la rencontre des talençais, dans chacun des 15 quartiers de la Ville. Pour cette réunion, il se félicite de retrouver les habitants du quartier Raba.

Monsieur le maire tient à remercier en premier lieu les élus et les services présents à ses côtés pour la réunion, avant de saluer la présence du commissaire divisionnaire de la Police nationale.

Monsieur le maire remercie le bailleur Aquitanis pour la mise à disposition des locaux, dans le cadre d'un bail, qui a permis de voir renaître la maison municipale, quelques mois seulement après le triste incendie des anciennes constructions modulaires. Il salue par ailleurs la présence de l'animateur de quartier, gestionnaire de la structure, à savoir Monsieur Riahi. Monsieur le maire précise enfin que l'inauguration de la nouvelle maison de quartier, où se déroule la présente réunion, aura lieu le 7 mai prochain.

Monsieur le maire rappelle que ces rencontres Parlons Ville, Parlons Vie, à l'instar des 100km du Maire, des permanences des élus de secteur ou encore du Maire en direct, sont autant de moyens pour échanger au quotidien avec les élus locaux et entretenir une réelle proximité avec les habitants. Monsieur le maire indique qu'une dizaine de formulaires ont été retournés dans le cadre de la préparation de cette réunion publique, pour près de 38 observations remontées aux services.

Il précise également qu'à l'issue de la réunion, un compte rendu sous format quatre pages sera remis dans les boîtes aux lettres de chaque habitant du quartier et qu'un compte rendu plus exhaustif sera également mis en ligne sur le site de la ville.

Monsieur le maire présente le déroulé de cette rencontre avec les quatre thématiques suivantes qui seront successivement abordées :

- Tranquillité, sécurité publique et cadre de vie
- Projets à l'échelle de la Ville
- Développement durable et déclinaison du Plan *Vert chez vous*
- Voirie, circulation, stationnement et mobilités

Monsieur le maire met l'accent sur le rôle du service de proximité Allo Talence, qui vise à améliorer la relation à l'usager grâce à une meilleure prise en charge des demandes des administrés. Sur l'année glissante, Allo Talence a recensé 56 signalements dans le quartier, avec 98% de dossiers traités par les services.

Avant de traiter la première thématique, Monsieur le maire signale que le budget participatif de la Ville de Talence revient pour une 6ème édition. L'occasion pour les habitants de faire entendre leur voix et de proposer les futurs projets qui façonneront le territoire talençais pour améliorer leur quotidien. Cette année, l'enveloppe allouée est de 200 000€. Les votes encourent jusqu'au 30 avril pour déposer les projets, de manière individuelle ou collective, soit via la plateforme numérique de la participation citoyenne [jeparticipe.talence.fr](http://jeparticipe.talence.fr) ou en remplissant un formulaire papier directement à l'hôtel de Ville.

## **I. Tranquillité et sécurité publique**

Monsieur le maire indique en introduction que la sécurité et la tranquillité sont des sujets de préoccupation pour Talence, au même titre que pour l'ensemble des villes de la métropole. Il précise que si la sécurité demeure une compétence régaliennne exercée par l'Etat à travers ses forces de police,

gendarmerie, douane et justice, la Ville intervient elle aussi car seule une action coordonnée de l'ensemble des acteurs permet de lutter efficacement contre la délinquance. C'est dans cette logique de co-production de sécurité que la Ville a lancé depuis 2020 un plan Prévention et Sécurité.

Ce plan, qui constitue un effort financier et humain sans précédent de la part de la collectivité est échelonné sur toute la durée du mandat, afin de placer Talence à la hauteur des enjeux de son territoire, en complémentarité avec les forces de sécurité nationale.

Monsieur le maire donne la parole au commissaire divisionnaire de la Police nationale. Madame la commissaire se présente et rappelle le périmètre d'intervention de la division Ouest.

Madame la commissaire signale que le principal fait de délinquance qui sévit dans le quartier est le trafic de stupéfiants qui est opéré principalement au niveau de la tour C du château Raba. Elle signale que ses services sont pleinement impliqués à ce sujet et que plusieurs opérations ont déjà été menées depuis le début de l'année, à l'instar de l'opération Place nette. Ces investigations ont conduit à de nombreuses interpellations, qui se sont traduites par des mises sous écrous pour certaines d'entre elles.

Madame la commissaire salue l'excellent travail partenarial avec la municipalité et le bailleur Aquitanis dans la lutte contre ce trafic de stupéfiants. À cet effet, une convention entre la Direction interdépartementale de la Police nationale et l'ensemble des bailleurs sur le territoire a été signée fin 2024 pour faciliter la transmission d'informations, notamment à l'égard des locataires ou personnes hébergées liées dans ce trafic de drogue.

Madame la commissaire rappelle aux usagers qu'ils ont la possibilité de passer par la plateforme en ligne via le site [www.masecurite.interieur.gouv.fr](http://www.masecurite.interieur.gouv.fr), pour réaliser tout type de signalement à distance. Elle signale enfin que dans le cadre des actions de partenariat menées entre la ville de Talence et la Police nationale, un délégué à la cohésion population et réserviste de la Police Nationale assure des permanences mensuelles auprès des riverains dans les locaux de la Police municipale, place Espeleta, chaque premier mercredi du mois. Les permanences du major Rousse se font sur rendez-vous, en présence d'un chargé de mission de la Direction sécurité et tranquillité de la Ville. Les prises de rendez-vous se font soit par téléphone au 06 32 72 48 76, ou par mail à l'adresse suivante [patrick.rousse@interieur.gouv.fr](mailto:patrick.rousse@interieur.gouv.fr).

Monsieur le maire présente le nouveau chef de la Police municipale, Monsieur Xavier Milcent, qui a pris ses fonctions depuis le mois d'août dernier, avant de lui laisser la parole.

Monsieur Milcent se présente et précise que la Direction sécurité et tranquillité publique est scindée en deux branches, composées de policiers municipaux d'une part et d'agents chargés de la surveillance de la voie publique d'autre part. Tous deux sont réunis sous le commandement unifié du chef de la Police municipale.

Monsieur Milcent signale que pour mieux répondre aux besoins du territoire, la Police municipale est désormais présente sur le terrain dès 7h30 contre 9h auparavant. Il rappelle dans le même temps qu'une brigade de nuit opère jusqu'à 1h du matin, du mardi au samedi.

Monsieur Milcent énonce par la suite les axes prioritaires de la Police municipale en 2025, parmi lesquelles figurent l'accentuation des actions de proximité ainsi que des opérations liées au contrôle routier, la lutte contre les incivilités ou encore la poursuite des actions de surveillance dans le cadre du dispositif Opération Tranquillité absence (OTA).

Concernant les interventions de la Police municipale, monsieur Milcent signale qu'elles étaient au nombre de 232 en 2024 dans le quartier, contre déjà 130 depuis le début de cette année 2025. Même constat concernant les procédures avec 19 d'entre elles recensées en 2024 contre 29 procédures dénombrées sur le premier semestre de 2025. Ces dernières ont donné lieu à pas moins de cinq interpellations.

Monsieur Milcent présente enfin les chiffres de la brigade anti-incivilités et la brigade d'occupation du domaine public. Il signale ainsi que 68 chantiers ont été contrôlés dans le quartier, tous étant en règle, et que 36 interventions pour dépôts sauvages ont donné lieu à 25 ramassages par les agents municipaux.

Monsieur Erchouk poursuit en présentant le volet prévention du Plan Prévention et Sécurité 2020-2026 qui prévoit notamment :

- L'intensification et la diversification des actions de médiation sociale au sein d'un service municipal dédié composé de six agents et un chef de service ;

- Le renforcement de la coordination partenariale avec l'ensemble des acteurs sociaux-éducatifs grâce à un nouveau poste de coordinateur CLSPD (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) recruté en 2024 ;
- Le développement des mesures alternatives : rappel à l'ordre pour agir sur les incivilités non délictuelles, et l'accueil des travaux d'intérêt général au sein des services municipaux.
- L'extension du réseau de vidéoprotection pour augmenter la couverture des carrefours stratégiques et des secteurs délictuels, en collaboration avec la Préfecture de la Gironde qui valide les périmètres vidéoprotégés (la Ville va multiplier par sept le nombre de caméras sur le territoire).

Monsieur Joyon se charge quant à lui de décliner les axes du volet sécuritaire du plan adopté en conseil municipal de juillet 2021 et qui prévoit :

- Le renforcement des effectifs de la police municipale pour une présence accrue sur l'ensemble du territoire, avec un doublement des effectifs d'ici 2026 ;
- L'extension des horaires de services pour assurer des patrouilles jusqu'à 1h du matin samedi compris, grâce à la création d'une brigade de nuit opérationnelle depuis mai 2022 ;
- L'intensification des opérations de contrôles communes avec la Police Nationale, en ciblant en particulier les points de deal.

Monsieur Joyon remercie également les contributeurs des questionnaires envoyés dans le cadre de la préparation de cette réunion et qui servent à récolter une information précieuse de terrain pour réajuster l'action publique locale en matière de sécurité et de prévention en l'occurrence.

***Un habitant déplore le stationnement récurrent sur les trottoirs au niveau de la rue du 19 mars 1962.***

Monsieur le maire signale que depuis le début de l'année, 37 contraventions ont déjà été dressées, essentiellement pour stationnement sur le trottoir dans la rue du 19 mars 1962.

***Un habitant dénonce la configuration de la rue du 19 mars 1962 ainsi que de la place du 1er mai.***

Monsieur le maire indique que cette reconfiguration des lieux est le fruit d'une concertation auprès des riverains et que ces modifications ont nettement amélioré le quotidien des habitants.

***Un habitant revient sur les problèmes de drogue au niveau de la tour C du château Raba, avec notamment la présence de guetteurs qui monopolisent les ascenseurs. En cas de signalement, les habitants de la tour sont également victimes de représailles.*** Madame la commissaire assure que ses

services sont pleinement impliqués dans la lutte contre ce trafic de drogue. La Police nationale a noué d'étroite relation avec le bailleur Aquitanis pour faciliter l'expulsion de locataires ou de personnes hébergées qui participent à ce trafic, de près ou de loin. Si certaines procédures peuvent prendre du temps, tous les acteurs participent activement à une stratégie de harcèlement pour endiguer ce trafic. Un travail de fond a également été entrepris pour repenser la configuration des bâtiments, dans le cadre du programme de réhabilitation de la résidence du château Raba, et ouvrir davantage l'entrée du bâtiment sur l'espace public et la rue François Rabelais notamment.

Monsieur Milcent précise que ses agents de la Police municipale ont déjà réalisé plus de 60 patrouilles autour de la tour C depuis le début de l'année.

### ❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

#### **Plusieurs accidents ont déjà eu lieu en face du lycée Victor Louis. Les personnes roulent comme des imbéciles et trop vite.**

Il s'agit d'un secteur avec la présence de feux tricolores rapprochés, il n'y a donc pas de prise de vitesse. En complément de la signalétique existante, il y a une couverture par la vidéoprotection de l'avenue de Thouars et du cours de la Libération pour aider les enquêteurs dans la résolution des délits routiers (giratoire de l'Europe, parvis Victor Louis, place Wilson).

#### **Problème du stationnement sur les trottoirs dans la rue du 19 mars 1962.**

En plus de la présence régulatrice des agents de la police municipale rue du 19 mars 1962 pour gêner le point de deal et communiquer à la police nationale tous les renseignements aidant à la judiciarisation des faits, ces derniers contrôlent également les infractions au code de la route. 37 contraventions ont ainsi été dressées rue du 19 mars 1962 depuis le début de l'année, dont la majorité pour stationnement très gênant sur trottoir. Pour rappel, un arrêté municipal limite la durée de stationnement sur un même emplacement du domaine public à 48h à Talence. Lorsque des véhicules en stationnement abusif sont signalés, la police municipale constate d'abord le stationnement abusif par relevé ou marquage, avant d'inscrire le véhicule au programme d'enlèvement avec le concours de la fourrière métropolitaine, après un délai de 7 jours.

#### **Police municipale jamais présente durant les réclamations.**

#### **Problème de sécurité non résolu malgré les multiples interventions de la police nationale.**

La police municipale a déjà assuré plus de 60 patrouilles de surveillance dans le quartier Raba depuis début 2025, ce qui représente plus de 40h de présence, dont plusieurs opérations d'ampleur avec la police nationale. Cette présence illustre le volontarisme fort de la ville pour intervenir sur tout le spectre de compétence possible en matière de sécurité et de tranquillité publique, de l'incivilité jusqu'à la lutte contre le trafic de stupéfiants.

**Vitesses excessives sur l'ensemble du réseau routier du quartier avec focus particulier sur les rues Léon Bourgeois et Paul Louis Courrier qui servent de voies de contournement du rond-point Mac Do, via avenue Marly aux heures de pointe de fin d'après-midi. Du mieux lorsqu'il y avait un radar**

**préventif rue Bourgeois mais ça n'a pas duré. Quelles solutions, telles que gendarmes couchés... ? Et, que dire des récurrentes remontées en sens interdit de la rue Calixte Camelle.**

**Nombreuses infractions aux sens interdits (spécialement dans les rues Calixte Camelle et Paul Louis Courier) y compris par des riverains.**

Trois contraventions ont été dressées dans ces rues depuis le début de l'année. La présence quotidienne de la Police municipale autour de la rue du 19 mars 1962 contribue à réduire les incivilités dans les rues périphériques.

Des contrôles seront menés dans le cadre de la politique de lutte contre les infractions routières, qui visent à réguler toutes infractions (vitesse, téléphone au volant, port de la ceinture, respect de la signalisation).

Pour rappel, la circulation d'un véhicule en sens interdit entraîne une amende de 90€ et le retrait de 4 points.

**Très nombreuses vitres de voitures brisées depuis quelques mois dans le quartier.**

Les vols à la roulotte étaient en augmentation en 2024, et pour l'instant reculent de 40% en 2025, grâce notamment aux patrouilles véhiculées nocturnes de la police municipale. C'est une délinquance liée à l'errance de public sans moyens de ressources, avec des circuits aléatoires donc difficiles à réguler. La meilleure prévention reste de ne laisser aucun objet visible dans l'habitacle et d'éviter de stationner son véhicule dans un endroit isolé.

**Toujours du deal en bas de la tour Chateaubriand de Raba.**

La police municipale a réalisé plus de 50 interventions liées au trafic à Raba depuis le début de l'année, marquant tout le volontarisme municipal en la matière. Ces interventions ont donné lieu à 29 procédures réalisées par les agents, dont cinq interpellations et des saisies quasi quotidiennes de matière stupéfiante. La ville travaille avec ses partenaires compétents en la matière en partageant les informations mises à jour par les agents, et notamment la police nationale (avec la cellule de renseignement sur les stupéfiants ainsi que la brigade spécialisée anti-stups chargée des enquêtes) et le bailleur (pour les procédures d'expulsion des locataires liés au trafic).

**Dépôt de déchets autour des conteneurs dans la rue du 19 mars 1962.**

Il n'y a eu aucune intervention demandée à la brigade anti-incivilités pour des dépôts sauvages autour de ces conteneurs. Les locataires doivent en premier lieu avertir le bailleur.

**L'encadrement et la surveillance des espaces de stationnement ainsi que des espaces publics avoisinant les zones résidentielles du quartier Raba : quelles sont les mesures prévues pour les nuits des weekends ?**

La police municipale a étendu ses horaires d'intervention depuis 2022, travaillant jusqu'à 1h du matin, et expérimente actuellement une vacation matinale dès 7h30 pour répondre aux urgences de voie publique sur ce créneau. Le service peut répondre aux sollicitations nocturnes jusqu'à 1h du matin, du mardi au samedi. Police secours (17) prend alors le relais pour les urgences la nuit, le dimanche, ainsi que les jours fériés, dans un continuum de sécurité complémentaire entre forces municipales et nationales.

## **II. Cadre de vie**

Monsieur le maire décline les moyens humains et matériels de la municipalité pour assurer la propreté dans la Ville. On dénombre entre autres 21 agents dédiés au service Voirie, ainsi que deux balayuses, 200 poubelles Ville, ou encore 80 distributeurs de sacs à déjection canine.

Monsieur le maire précise qu'un coup de propre a eu lieu les 19 et 20 mars derniers dans le quartier Raba, réalisé par une équipe composée d'un chauffeur de balayuse, un agent au souffleur, un agent de la brigade anti-tag ainsi que deux agents au rotofile et deux agents au balayage manuel.

Plusieurs dispositifs, mis en place gratuitement par la Ville, permettent quant à eux de répondre directement aux besoins des habitants. C'est le cas notamment du nettoyage trimestriel de toutes les rues de la commune par la balayuse, mais aussi du service d'enlèvement des encombrants, des bennes mobiles et du ramassage des déchets verts en porte-à-porte. Monsieur le maire précise que le prochain passage de la benne associée aux habitants du quartier Raba, correspondant au secteur 2 et située au niveau du stade nautique, aura lieu le mardi 6 mai 2025.

Monsieur le maire met l'accent sur le service d'enlèvement des tags et rappelle que pour toutes les demandes du quotidien, l'interlocuteur privilégié reste Allo Talence, joignable au 05 56 84 34 84.

Monsieur le maire déplore le nombre très important de dépôts sauvages sur la commune et précise que le service Voirie de la Ville récupère en moyenne entre 600 et 700 kilogrammes de déchets et d'encombrants chaque jour.

Monsieur le maire signale également le déploiement en cours, en lien avec les services métropolitains compétents, des bornes à déchets alimentaires sur le territoire.

#### ❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

**Force est de constater la fréquence quasi nulle du passage des services de nettoyage dans les rues adjacentes à la place du 1er mai (une à deux fois par an maximum), quand dans le même temps d'autres quartiers semblent y avoir droit très régulièrement. Doit-on considérer un traitement différencié fonction de son lieu de résidence ?**

Les rues adjacentes à la place du 1er mai ont été nettoyées le 30 janvier dernier. Elles sont nettoyées toutes les 15 semaines de manière mécanique, au même titre que toutes les autres rues de la Ville.

**Saleté des trottoirs à proximité des points de restauration du cours de la Libération.**

Le service environnement et paysage réalise fréquemment des passages sur les bandes végétalisées. En ce qui concerne les trottoirs, leur entretien incombe aux propriétaires, ou le cas échéant aux locataires, au regard de l'arrêté municipal de 2017.

**Dépôt de déchets autour des conteneurs dans la rue du 19 mars 1962.**

Aucune intervention n'a été demandée à la brigade anti-incivilités pour les dépôts sauvages autour de ces conteneurs. Les locataires doivent avertir le bailleur en premier lieu.

### **III. Les projets à l'échelle de la Ville**

Monsieur le maire présente les différents projets en cours sur la Ville, en commençant par ceux de la plaine des sports de Thouars avec :

### ✓ **La rénovation du stade nautique Henri Deschamps**

Le nouvel équipement a été réouvert le 3 août dernier et comprend toute une nouvelle offre aquatique, composée de :

- Trois bassins nautiques ;
- Une zone ludique avec une pataugeoire animée complémentaire, une piscine à vagues, un pentagliss et un espace de restauration pour l'été ;
- Un espace de bien-être comprenant sauna et hammam ;
- Un nouveau bassin d'apprentissage avec la création de banquettes massantes et de jets d'eau dits « col de cygne ».

Ce nouvel équipement, dont le budget avoisine les 23 millions d'euros, est accessible aux Talençais à un tarif préférentiel, avec un prix moyen avoisinant les quatre euros.

Monsieur le maire signale que l'infrastructure accueille les élèves des lycées, collèges et écoles primaires talençaises, avec pas moins de 46 sessions organisées du CP au CM2. Il précise également que le bassin extérieur est ouvert au public depuis le 1er avril.

#### ***Un habitant souhaite l'installation de parasols au niveau des espaces extérieurs de la piscine.***

Monsieur le maire signale que la Ville a fait le choix de planter des arbres pour servir naturellement d'îlot de fraîcheur, même si ces derniers doivent pousser pour bénéficier pleinement aux usagers. Aussi, il rappelle que des parasols vont être installés par le prestataire en charge de la restauration au sein de la piscine.

### ✓ **Les nouveaux équipements sur la plaine des sports de Thouars**

Parmi tous les projets, Monsieur le maire signale la réhabilitation du stade Pierre-Paul Bernard ainsi que la livraison d'un nouveau bâtiment comprenant notamment une piste d'athlétisme couvert, une salle de musculation ou encore un dojo municipal. Il présente également les deux terrains couverts de padel, le récent skatepark paysager et signale que la nouvelle piste de pumptrack a été inaugurée le 6 avril dernier.

### ✓ **Le projet du grand Peixotto-Margaut**

Un véritable poumon vert devrait irriguer le cœur de Talence avec le projet de jonction des deux parcs publics Peixotto et Margaut. Ce projet repose sur une démarche partenariale et participative en plusieurs étapes avec la participation de professionnels, d'habitants et d'étudiants.

Dans sa volonté de poursuivre sa politique de protection et de valorisation des espaces verts, la Ville a décidé de poser les bases d'un projet ambitieux pour relier les parcs Peixotto et Margaut, deux espaces

verts emblématiques de la ville. Baptisé « Grand Peixotto-Margaut », ce projet a pour ambition de créer un site d'exception, un espace de respiration et de détente.

Il prévoit le réaménagement du parc Peixotto en un « jardin à la française », tel qu'il avait été conçu à l'origine au XVIII<sup>e</sup>me, avec l'aménagement d'espaces d'agrément, un jardin d'eau, des espaces ludiques ou encore un potager. Il intègre également un cheminement vert et doux entre les deux actuels parcs.

### ✓ **De nouvelles cuisines municipales**

Talence a ainsi fait le choix de construire au sud de la commune un nouveau lieu de production pour y transférer, à l'horizon de la rentrée 2027, l'équipement actuel.

Neuf et plus moderne, il sera conforme aux normes les plus strictes en matière de restauration, mais également environnementales et accueillera une ligne de production supplémentaire. Il permettra à la fois d'augmenter le nombre de repas servis, de répondre aux nouvelles attentes des parents et enfants comme de poursuivre notre lutte contre le gaspillage alimentaire.

### ✓ **Le Château des Arts, futur pôle de pratiques artistiques**

Le projet de rénovation du Château des Arts, intégrera à terme l'École municipale de musique et de danse ainsi que le service culturel de la Ville.

Ce projet ambitieux, doté d'un budget de 15 millions d'euros, verra un nouveau bâtiment dédié aux enseignements construit à l'arrière de la parcelle afin de respecter la composition d'ensemble du lieu.

Cette surface de 4 200m<sup>2</sup> permettra d'accueillir :

- 16 salles de classes pour l'enseignement musical
- 3 salles de danse
- 2 salles d'arts plastiques
- 1 salle de théâtre
- 1 salle de restitution et de représentation mutualisée

### ✓ **Deux nouveaux équipements culturels en centre-ville**

La Ville prévoit de créer un pôle culturel en centre-ville avec l'avènement de deux nouveaux équipements, une salle d'une capacité de 450 places et un Planétarium. Une reconfiguration intérieure du Forum des Arts et de la Culture permettra d'y proposer notamment une offre de culture scientifique en adéquation avec son caractère universitaire.

Ce nouvel équipement, outil de diffusion à la fois scientifique et pédagogique, n'existe ni dans la métropole ni dans le département et son implantation au cœur d'un territoire où l'industrie spatiale est majeure était tout à fait opportune.

La création de ces nouveaux équipements, à l'horizon 2026/2027, s'accompagnera évidemment d'un projet d'apaisement de l'ensemble du centre-ville et plus particulièrement de la rue Pierre Curie. Les habitants seront associés à chaque étape de réalisation de ces projets, afin de trouver collectivement le meilleur équilibre entre développement et préservation de la qualité de vie du quartier centre-ville.

### ✓ **Le réaménagement de sept places publiques à l'horizon 2026**

Monsieur le maire revient sur le programme de réaménagement de sept places de la ville, intégré au plan Vert chez vous. La réflexion autour de la « place de demain », embellie, rafraîchie, et végétalisée fait partie intégrante de cette stratégie.

Plusieurs objectifs ont été définis comme faire un état des lieux des caractéristiques climatiques, de la biodiversité présente, faire une analyse sociologique de ses usages ou encore proposer des préconisations d'aménagements.

Monsieur le maire informe que trois places ont déjà été réaménagées et que quatre autres feront l'objet d'un réaménagement à l'horizon 2025.

### ✓ **L'embellissement du cours Gambetta Libération**

Treize nouveaux points de fleurissement ou d'amélioration seront réalisés entre le giratoire Roul Libération et la barrière Saint-Genès afin de favoriser le verdissement de cet axe structurant. Avec ce nouveau projet, ce ne sont pas moins de 2 300 m<sup>2</sup> de terrains qui seront végétalisés et désimperméabilisés, avec 12 arbres, 70 arbustes et 500 vivaces plantés.

Monsieur le maire décline en suivant le dispositif **Vert chez vous**, qui constitue la pierre angulaire du plan de végétalisation sur la période 2020-2026.

Trois grands axes pour parvenir aux objectifs fixés par la municipalité :

- Végétaliser les espaces pour recréer des couloirs écologiques pour la faune :
  - Passer de 94 hectares à 110 ha d'espaces verts publics en 6 ans
  - Végétaliser 100 % des cours d'écoles
- Poursuivre l'embellissement de la Ville :
  - Réaménager sept places du quotidien
  - Planter des massifs fleuris saisonniers
- Apporter de la fraîcheur naturelle aux habitants, notamment lors des pics de chaleur :
  - Créer des micro-forets urbaines

Monsieur le maire précise que trois projets de micro-forêts verront le jour d'ici à 2026, au niveau de la future halte ferroviaire de la gare Médoquine, à la place Albert Thomas et enfin une forêt nourricière qui sera positionnée sur la place Wilson.

Monsieur le maire rappelle que la 3ème fleur, qui a été obtenue en 2019 par la Ville, impose une démarche et une approche environnementale dans tous les champs de compétence de la collectivité, au-delà de la simple végétalisation des espaces publics.

Il cite pêle-mêle quelques-unes des actions mises en place en matière de développement durable par la MDD, avec la distribution gratuite de végétaux, les ateliers de compostage, l'opération Trottoirs Vivants ou encore la labellisation de trois parcs publics LPO.

Monsieur le maire évoque la problématique des moustiques-tigres et affirme que 80% des gîtes larvaires se répandent sur le domaine privé et que seules une action collective et une communication de grande ampleur permettront de juguler cette prolifération.

Monsieur le maire signale par ailleurs que si la démoustication est une compétence propre à la métropole, la municipalité est proactive à ce sujet et a effectué un plan d'actions de grande ampleur avec :

- Formation des agents de la Ville dès décembre 2020 pour la lutte contre le moustique tigre ;
- Sensibilisation des élus et des agents municipaux ;
- Mise en place d'un réseau de personnes relais avec les ambassadeurs ;
- Suppression des gîtes larvaires dans les espaces publics, bâtiments communaux et ERP ;
- Plan de communication ;
- Distribution de plus de 150 pièges à larves aux Talençais dans le cadre du BP3.

Monsieur le maire précise enfin que la Ville a recruté un agent chargé de « l'animation et de la gestion » de la lutte contre les moustiques-tigres, à travers « le suivi des gîtes larvaires », « la prévention auprès des administrés » et « le maintien du réseau d'ambassadeurs ». À cet effet, une réunion d'informations se tiendra le jeudi 17 avril, à 18h30, à la salle François Mauriac.

#### ❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

**L'aménagement de la place du 1er mai est décevant par rapport aux autres places de la ville. Quelques plantes et rien d'autre. On est loin de l'aménagement de la place Franklin en bas de la rue du général Sarrail.**

La place du 1er mai n'est pas une place au même titre que celle de Franklin ou Wilson, elle a une configuration différente et ne peut pas être aménagée de la même sorte. Néanmoins les aménagements proposés ont permis un verdissement important.

#### **Bois de Thouars très mal entretenu.**

Les agents du stade assurent l'entretien quotidien du complexe sportif de Thouars, ce qui inclut les infrastructures sportives mais également les différents parcours pédestres et les chemins du bois. L'entreprise Réagir fait également intervenir tous les jours deux de ses agents pour le ramassage des différents déchets du site. Le service jardin gère quant à lui l'entretien des arbres avec l'ONF.

**Les sentiers vers le bois de Thouars ainsi que le long des jardins ouvriers sont impraticables après la pluie.**

Nous allons quantifier le travail à réaliser afin de programmer les travaux pour rendre les chemins plus praticables.

**Plus de végétalisation autour des tours Château Raba et parc Colette. Des bancs et des tables d'échec au parc Colette.**

Les espaces verts autour des tours de Raba relèvent de la compétence du bailleur Aquitanis. L'installation de bancs et de tables d'échecs dans le parc Colette sera quant à lui mise à l'étude.

**Une étude d'impact sanitaire a-t-elle été menée en amont de l'installation des bornes de collecte des déchets alimentaires (BADA) ? Si oui ; quelles conclusions quant à de potentielles incivilités sur le sujet et les risques de proliférations de nuisibles ?**

L'implantation et la gestion des BADA est une compétence métropolitaine. Pour ce faire, les services métropolitains se sont basés sur des préconisations nationales concernant l'implantation technique de chaque BADA avec la prise en compte de contraintes techniques et sanitaires notamment vis-à-vis de la présence d'établissements scolaires. Pour le sujet des incivilités et des risques de prolifération de nuisibles, la métropole a mis en place un numéro vert (le service de la prévention des déchets de Bordeaux Métropole par téléphone au 0 800 22 21 20) pour répondre à toutes les questions et faire intervenir autant que de besoin le prestataire pour des ramassages complémentaires s'il y avait des soucis.

Monsieur le maire évoque en suivant la politique sociale en mentionnant la récente ouverture de la **Maison des solidarités**.

Située au cœur du quartier de Thouars, à proximité d'équipements municipaux et associatifs, la Maison des Solidarités est un lieu polyvalent et solidaire permettant de lutter contre l'isolement, la précarité économique et l'exclusion sociale.

Regroupant sur un même site six associations caritatives œuvrant notamment dans les domaines de l'aide à la personne et aux familles, l'accueil, l'accompagnement et l'aide alimentaire, la Maison des Solidarités a pour ambition de réinscrire les personnes fragilisées dans un parcours de dignité citoyenne.

Monsieur le maire aborde le plan Petite enfance, que la municipalité va décliner sur les trois prochaines années autour de dix thématiques :

- Augmenter le nombre de places en crèches
- Aider les MAM à s'installer
- Multiplier les lieux d'accueil des ASMAT indépendantes et des enfants
- Augmenter les activités pour les 0-3 ans
- Soutenir la fonction Employeur / Employé
- Création d'une maison de l'enfance
- Mettre en place une garde aidée sur des horaires atypiques
- Mieux accueillir les nouveaux parents et les assistantes maternelles
- Proposer une semaine de l'enfant dans la Ville
- Mettre la santé au cœur des préoccupations

Monsieur le maire signale qu'à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2024, les jeunes parents talençais recevront un carnet de trois chèques de 10€ chacun valables pour des achats sur la commune dans les secteurs de l'alimentaire et de l'hygiène. Pour récupérer ces chèques, il suffit de se signaler à la Maison de la petite

enfance en tant que jeunes parents afin de participer à l'une des cérémonies trimestrielles au cours desquelles lesdits chèques seront distribués.

Monsieur le maire poursuit en citant quelques projets et autres dispositifs solidaires, dont :

- La distribution de calculatrices et dictionnaires aux élèves talençais
- Le permis solidaire et la plateforme du bénévolat
- La distribution de matériel informatique aux aînés dans le cadre du plan Inclusion numérique
- Le projet de résidence intergénérationnelle à château Gardères

Monsieur le maire rappelle toutes les festivités organisées par la municipalité en faveur des Talençais, avec notamment le festival ODP Talence, Talence Estival, mais aussi Talence en lumières et Drôle Noël.

À l'issue de la déclinaison de tous ces projets, Monsieur le maire précise que malgré un contexte toujours marqué par l'inflation, la Ville de Talence, forte d'une section de fonctionnement dont les équilibres sont restés préservés, a la capacité d'investir massivement pour soutenir l'attractivité du territoire et œuvrer à la transition écologique, tout en finançant de grands projets structurants pour les Talençais.

La Ville de Talence présente un programme d'investissement de plus de 100 millions d'euros entre 2024 et 2028, pour offrir aux Talençais des équipements adaptés et rénovés. L'effort en faveur de la transition écologique et de la sobriété énergétique est encore renforcé, notamment sur les groupes scolaires (cours et bâtiments).

Ces investissements sont donc réalisés sur la base d'une gestion saine des finances de la Ville. 2024 sera même la neuvième année consécutive sans augmentation des taux d'imposition votés par la Ville.

***Un habitant s'inquiète de rumeurs faisant état de constructions d'immeubles à venir en lieu et place des locaux de Copifac situé sur le cours de la Libération.*** Monsieur indique qu'à ce jour, aucun permis de construire n'a été déposé auprès de ses services. Il précise toutefois que l'urbanisme est un droit et que si un projet conforme aux différents règlements d'urbanisme viendrait à voir le jour, il ne pourra s'y opposer.

***Un habitant propose de faciliter l'installation de chauves-souris sur le territoire pour participer naturellement à la lutte contre les moustiques tigres.*** Monsieur le maire assure que plusieurs nichoirs à chauves-souris ont déjà été disséminés un peu partout dans Talence. Il précise toutefois que les chauves-souris sont des prédateurs nocturnes tandis que les moustiques tigres sont des prédateurs diurnes.

#### **IV. Voirie, stationnement et mobilités**

Monsieur le maire poursuit la thématique des mobilités avec la réouverture de la gare Médoquine, qui est programmée dans le courant de l'année 2025. Cette réouverture intervient dans le cadre de la mise en œuvre du RER Métropolitain, afin de faciliter les déplacements sur le territoire girondin. Elle sera

accompagnée par la création d'un pôle multimodal et d'une ligne de transport en commun à haut niveau de service qui reliera le CHU Pellegrin à Thouars.

Monsieur le maire signale par ailleurs qu'une enquête publique est ouverte du lundi 7 avril au lundi 12 mai 2025 afin de permettre aux habitants de donner leur avis au sujet de cette future ligne de bus.

Monsieur le maire présente une carte de Talence avec notamment les trois liaisons de Bus express qui desserviront à terme le territoire d'ici à 2027.

Monsieur le maire poursuit en abordant différents points relatifs à la voirie, avec :

- La politique municipale en matière de déplacements doux et notamment la présence de 34km de cheminements cyclables à travers le territoire
- La sécurisation des passages piétons et l'implantation d'arceaux à vélos et/ou de bacs végétalisés

François Jestin, adjoint en charge notamment de la voirie, du stationnement et de la circulation, amorce la thématique sur la voirie et précise que la gestion du domaine public routier relève de la compétence de la métropole et qu'en moyenne 100 000€ de crédits sont alloués chaque année à la Ville pour la réfection des trottoirs. Ce montant correspond environ à 1km de voirie, sur les 200km de linéaire de trottoirs que possède la commune de Talence.

***Un habitant souhaite l'installation de ralentisseurs sur la portion de l'avenue de Thouars qui longe le lycée Victor Louis.*** Monsieur Jestin indique qu'il y a deux freins qui s'opposent à un tel aménagement, avec d'une part le passage des bus sur cette voie et d'autre part les nuisances sonores engendrées pour les riverains proches.

#### ❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

**La rue du 19 mars 1962 est en double sens dans sa partie la plus étroite ; ceci est complètement aberrant. De plus certains habitants de "Green Way " empruntent la rue du 19 mars en sens inverse depuis leur sortie jusqu'à la rue Rabelais. Il serait temps de prendre des mesures cohérentes avec la réalité.**

**Problème du double sens partiel de circulation dans la rue du 19 mars 1962, qui n'est pas assez large. Les règles ne sont pas claires et peu respectées.**

Techniquement la sortie du parking souterrain de Green Way est autorisée vers la rue Rabelais, pas le parking aérien. La surlargeur de trottoir devant la tour C diminue la largeur de la chaussée dans la partie à double sens. Un projet de requalification de cette partie de voie est à l'étude en lien avec le bailleur Aquitanis.

**Quand sera-t-il interdit de stationner sur le trottoir de la rue du 19 mars. Pourquoi n'y a-t-il jamais eu la volonté d'installer des potelets (ou autre) pour interdire ce stationnement dangereux pour les piétons et en infraction ? Faut-il attendre un accident ?**

Il est vrai que des véhicules stationnent sur les trottoirs. Des aménagements de sécurisation seront réalisés dès que possible. Il est tout de même dommage que la puissance publique soit obligée d'en venir à de telles installations qui coûte cher.

**Vitesses excessives sur l'ensemble du réseau routier du quartier avec focus particulier sur les rues Léon Bourgeois et Paul Louis Courier qui servent de voies de contournement du rond-point Mac Do, via avenue Marly aux heures de pointe de fin d'après-midi. Du mieux lorsqu'il y avait un radar préventif rue Bourgeois mais ça n'a pas duré. Quelles solutions, telles que chicanes, largeur de chaussée rétrécie... ? Et, que dire des récurrentes remontées en sens interdit de la rue Calixte Camelle.**

Régulièrement nous mettons des radars pédagogiques dans ces rues. Le dernier radar en date sur la rue Léon Bourgeois a été installé du 3 septembre 2024 au 29 janvier 2025. Une moyenne de 355 véhicules par jour (soit 15 véhicules par heure) a été recensée, ce qui n'est pas du tout excessif. Le respect du sens interdit de la rue Calixte Camelle est un problème de civisme sur lequel il est difficile d'agir.

**Manque d'indication de sens unique à l'entrée de la rue Calixte Camelle.**

Il existe quatre panneaux de sens interdit depuis l'avenue de Thouars et deux autres panneaux sens interdit ainsi que la présence d'un îlot central très massif côté Paul Louis Courier.

**Absence de marquage des places de stationnement et des passages piétons dans la rue du 19 mars 1962 ainsi que des passages piétons de la rue François Rabelais.**

Il existe des passages piétons à toutes les intersections avec ralentisseurs et/ou îlots centraux de protection sur la rue François Rabelais. Il n'y a cependant pas de passage piéton au droit des rues Fénélon et Marivaux. Au niveau de la rue du 19 mars 1962, le stationnement est matérialisé mais il y a effectivement peu de passage piéton.

**Marquage au sol sur la voirie effacée dans toute la ville, notamment les passages piétons de la rue François Rabelais, deux passages piétons coexistent mais tant l'ancien que le nouveau sont tous deux effacés.**

L'entretien de la signalisation horizontale fait l'objet d'une programmation par secteur. Nous allons le signaler au service signalisation de la métropole.

**Depuis le passage des rues Léon Bourgeois et Paul Louis Courier en sens unique, l'avenue de Thouars se bouche tous les matins aux heures de pointe. Il n'y a plus d'échappatoire aux feux du collège Victor Louis.**

L'arrivée du bus express et la création d'un giratoire à la place de ce carrefour à feux devraient améliorer cette situation.

**Réhabilitation et marquage du parking tour D du château Raba ainsi que l'allée vélo avenue de Thouars.**

La gestion du parking de la tour D relève de la compétence d'Aquitania, qui est propriétaire des lieux. La réfection de l'avenue de Thouars et de la piste cyclable devraient voir le jour avec l'arrivée du bus express.

**Est-ce possible que l'éclairage public soit éteint à 2h du matin ou qu'un lampadaire sur deux restes allumés pour la sécurité quand on rentre tard par transport en commun ?**

**Problème de l'absence totale de l'éclairage public la nuit, accidentogène et anxiogène.**

**Quelle analyse sur le rétro-éclairage des rues la nuit ? Existe-t-il un projet d'actualité pour notre commune ?**

Une étude est en cours concernant l'éclairage public nocturne.

La réunion se termine à 20h autour d'un pot convivial. Le prochain rendez-vous des Parlons Ville, Parlons Vie, aura lieu dans le quartier de la Médoquine, le mardi 6 mai 2025.

\*\*\*